

Réunion d'Inf'EAU du SAGE HVA : Le risque inondation en HVA

Edito

Il y a pratiquement 10 ans, quand le conseil général a décidé de créer le SMMAR, organisme fédérateur pour la lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant de notre fleuve et qu'en Haute vallée, nous avons créé le SIAH HVA, c'était assez novateur, mais aujourd'hui il est absolument nécessaire et indispensable de s'organiser et se doter d'une grande politique de gestion de l'eau dans son ensemble et des milieux aquatiques pour mieux servir nos populations.

Le SIAH, grâce à la solidarité financière des communes de la HVA, porte des actions (études et travaux) pour prévenir du risque inondation, protéger les lieux habités sans toutefois pouvoir garantir le risque zéro... Le risque inondations qui est une thématique importante pour notre vallée est reprise dans le cadre du SAGE HVA. La réunion d'Inf'eau était donc consacrée à ce sujet. Nous avons pu accueillir citoyens, élus, organismes d'Etat et le LEGTA de Charlemagne. Co-animée par Marielle JEAN, animatrice du SAGE HVA et Annabelle MOATTY, stagiaire, diplômée du Master 2 Gestion des Catastrophes et des Risques Naturels, la réunion a permis d'expliquer quel est le risque inondation en Haute Vallée de l'Aude, d'exposer les outils de prévention du risque des collectivités ainsi que les bons réflexes que chacun de nous doit adopter en cas d'inondation.

A cette occasion, les personnes intéressées ont pu visiter l'exposition « Mémoire du Risque Inondation ». Le débat vivant et illustré a permis d'aborder plusieurs problèmes et de constater la mobilisation de chacun. La problématique de l'eau et par ricochet celle de l'inondation devrait faire encore couler beaucoup de salive, mais je compte sur tous pour continuer à œuvrer collectivement au service de nos populations.

Pierre BARDIES

Président de la CLE du SAGE HVA

Président du SIAH HVA

Les objectifs de la rencontre

La réunion d'inf'eau organisée par l'équipe du SAGE HVA en partenariat avec le SIAH HVA, du mercredi 7 septembre 2011 s'est articulée autour de trois grandes questions :

- Qu'est ce que le risque inondation et comment se matérialise t'il en HVA?
- Quels sont les moyens collectifs de se prémunir face au risque?
- Quels sont les moyens individuels de se préparer à gérer le risque à son échelle?

Ainsi, l'objectif était de mieux connaître le risque inondation en Haute Vallée de l'Aude et de débattre des différents moyens de prévention face au risque: de l'échelle collective avec l'action des pouvoirs publics et collectivités, à l'échelle individuelle avec le citoyen comme premier acteur de sa sécurité.



Des débats riches et variés

La problématique de l'intégration de la gestion du risque inondation dans les politiques d'**urbanisme** a été l'une des toutes premières questions posées par l'auditoire. Il a alors été question des modalités d'attribution des permis de construire notamment en zone à risque et de la question des responsabilités en cas de sinistre.

→ L'Etat, par le biais de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et des Mers) donne un avis sur le projet de construction. Le Maire, qui donne l'autorisation finale, engage donc sa responsabilité. Les élus présents témoignent d'une prise de conscience dans ce domaine en comparaison avec les années passées.

Puis, une question a porté sur l'**indemnisation** des personnes vivant dans des bâtiments situés en zone à risque. L'objectif était de savoir comment fonctionne le régime d'indemnisation Cat Nat.

→ Ce fonds est constitué grâce aux assurances multirisque obligatoires pour toute habitation en France. En effet, 12% de ce que l'on paye aux assurances alimentent ce fonds pour indemniser les personnes touchées par une catastrophe d'ampleur exceptionnelle.

Ensuite l'auditoire demande au directeur du SMMAR si l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) a la compétence pour intervenir sur l'Aude de Quillan à Coursan (partie domaniale).

→ J. Chabaud explique que l'Aude est un fleuve domanial qui doit être entretenu par l'Etat. Les crédits alloués ne sont malheureusement pas suffisants pour que l'entretien de l'Aude se fasse au même rythme que celui des rivières entretenues par les syndicats.

NB : au cours de cette rencontre, M. J. Chabaud, a annoncé que le SMMAR venait de passer un contrat avec Orange, l'opérateur de téléphonie pour mettre en place le système « everyone » sur les communes du bassin versant intéressées. Ce système est un automate d'appel qui envoie des messages sms et des appels aux administrés pour les informer du risque d'inondation en temps et en heure.



Le risque inondation en HVA

Il est important de différencier la crue - de l'inondation.

- La **crue** est une montée, lente ou rapide, du niveau d'un cours d'eau.
- Alors qu'avec le terme **d'inondation**, on induit que cette crue touche un espace habité, occupé par l'Homme.

Les inondations sont les catastrophes naturelles les plus répandues dans le monde, elle en représentent la moitié.

La crue frappe donc des enjeux que sont les populations et leurs activités. Dès lors, les dommages associés aux inondations sont de plusieurs natures : dommages humains, matériels, économiques et environnementaux (avec la destruction des habitats et les risques de pollutions notamment).

On peut alors définir le risque comme une équation :

$$\text{RISQUE INONDATION} = \text{ALEA NATUREL} \times (\text{ENJEUX} \times \text{VULNERABILITE})$$

L'**aléa naturel** c'est la crue,

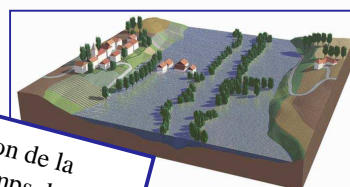
les enjeux ce sont les populations et leurs activités

et **la vulnérabilité** c'est la fragilité de ces enjeux.

Autrement dit, sans enjeux, pas de risque... Plusieurs facteurs font varier la vulnérabilité des enjeux comme la préparation des populations à la survenue du risque ou encore l'organisation opérationnelle des pouvoirs publics.



Configuration de la rivière en temps normal

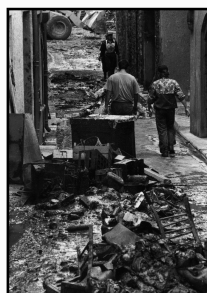


Configuration de la rivière en temps de crue

En haute vallée de l'Aude, les inondations sont caractérisées par le climat et par la morphologie des cours d'eau. Des pluies intenses tombent sur tout le bassin versant (entité hydro morphologique cohérente) et ruissellent. Ainsi elles se concentrent rapidement dans les cours d'eau aux pentes fortes, ce qui produit des crues brutales et violentes aussi appelées **crues torrentielles**. Le lit des cours d'eau est rapidement colmaté par des sédiments et du bois mort charrié par le cours d'eau devenu torrent.

A ces caractéristiques naturelles s'ajoutent **les facteurs aggravant le risque** : ce sont toutes les mauvaises habitudes et les mauvaises pratiques que les enjeux (nous) ont mis en place des années durant.

Parmi ces facteurs qui **peuvent faire d'une inondation une catastrophe**, nous pouvons en citer certains :



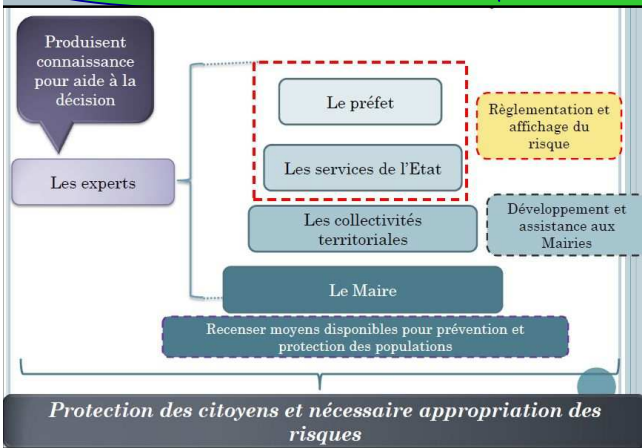
- ✓Le développement de l'urbanisation en zone à risque
- ✓Le développement des activités économiques en zone à risque
 - ✓La mauvaise gestion des eaux pluviales
- ✓L'imperméabilisation des sols qui modifie les écoulements des eaux
- ✓Les aménagements qui modifient la morphologie du cours d'eau
 - ✓Le non respect des normes de construction
- ✓Le manque d'entretien des aménagements de protection
- ✓Le manque d'entretien des berges : produit des embâcles
- ✓La déforestation qui augmente le ruissellement et le transport de matériaux.



De nombreux témoignages expliquent les crues historiques et nous renseignent sur le déroulement de ces événements. La crue de 1174 de la plaine du Flassian constitue le premier événement dont on a retrouvé un témoignage. Pour les crues de la Sals, c'est l'inondation de 1992 qui a touché Rennes les Bains et Couiza qui est décrite, à la fois dans les archives départementales de l'Aude et par le témoignage de M. Alandry, président de l'association Couiza Sinistrés.

*Retenons ces quelques mots de M. Alandry:
« Il a fallu six mois pour se sortir de la boue
et trois ans pour se reconstruire.
Malgré tout c'est l'humour qui nous a
permis de tenir le coup moralement ».*

Les outils collectifs de la gestion du risque



Ce schéma présente les principaux acteurs qui agissent dans le domaine de la gestion des risques.

Les experts des risques naturels produisent des connaissances pour fournir une aide à la décision aux services de l'Etat et aux élus.

L'Etat et ses services déconcentrés ont en charge d'écrire la réglementation et d'afficher le risque (autrement dit, d'informer les élus et collectivités des risques présents sur leurs territoires). Différents outils sont conçus pour transmettre ce savoir comme les PPR par exemple.

Avec ces informations, **les collectivités territoriales et les élus** ont

en charge de trouver des stratégies de développement des communes qui prennent en compte le ou les risques présents. Viennent ensuite **les citoyens** qui doivent être informés et préparés. Ils doivent pouvoir s'approprier le risque pour être en mesure d'y faire face le moment venu.

Sur le bassin versant du fleuve Aude, un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) est à l'œuvre : le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) ; et deux maîtres d'ouvrages locaux : le SIAH HVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée) et la Communauté de communes du pays de Couiza.

Le SMMAR a été créé en 2002 suite au « plus jamais ça ! » des audois sortant de la crue de 1999 qui fit 25 morts et plus de 500 millions d'euros de dégâts. Le SMMAR fédère les acteurs de la gestion des eaux et milieux aquatiques pour mener une action cohérente de l'amont à l'aval du bassin versant.

En matière de gestion du risque, le SMMAR bénéficie d'un PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations). Ce programme représente 80 millions d'euros d'investissement financé par : L'Europe, l'Etat et la Région. L'EPTB œuvre sur tout le bassin versant et dans cette logique, concerne les départements de l'Aude, Hérault, Pyrénées Orientale et Ariège.



Le PAPI comporte cinq axes majeurs :

- 1-L'amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information
- 2-Amélioration de la surveillance, de la prévision et de l'alerte
- 3-Amélioration des PPR et réduction de vulnérabilité
- 4-Ralentissement des écoulements en amont des zones exposées
- 5-Protection localisée des lieux habités

Pour mener à bien toutes ces missions, le SMMAR s'appuie sur une équipe de techniciens de rivière et d'animateurs qui mettent en place des actions de sensibilisation, des études, des travaux...

Le syndicat a contracté avec PrédicT (société qui fait du suivi hydro météorologique en temps réel) pour améliorer l'alerte en cas de crue.

Il aide aussi à la réalisation de PCS pour les communes. Ce document a pour objectif de structurer l'organisation communale en temps de crise en mutualisant les moyens humains et matériels, privés et publics.

- Concernant les maîtres d'ouvrage locaux évoqués ci-dessus, retenons cet extrait de leur statuts:
« Réalisation d'études, de travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques dans le but de faciliter la prévention des inondations et contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. »

Le SIAH HVA travaille avec des entreprises et porte une politique d'insertion. Il a par exemple traité plus de 200km de berges depuis sa création en 2006.



La communauté de Communes du Pays de Couiza fonctionne en régie grâce à une équipe verte formée pour réaliser les travaux.

Tous deux sont financés à 80 voire 90% par l'Europe, l'Etat et la Région.

les mesures individuelles de prévention et de protection

Pour pouvoir se protéger contre le risque inondation, comme c'est d'ailleurs le cas pour tous les dangers, il faut être bien informé.

Voici quelques liens vers des sites internet qui proposent une information de qualité et très abordable pour des novices de cette thématique :

- ** www.smmar.fr
- ** www.prim.net
- ** www.laregion-risquesnatu
- ** www.vigicrue.gouv.fr
- ** www.aude.gouv.fr



Il faut aussi, pour bien se préparer commencer par un autodiagnostic de vulnérabilité. Il s'agit alors de repérer ses atouts et ses faiblesses pour savoir sur quel composante de sa fragilité il faut agir en priorité. Le **Plan Familial de Mise en Sureté** vous aidera dans cette démarche (un exemple est téléchargeable sur www.iram-grenoble.com.) Ce document est à créer avec vos proches pour préparer une crise à venir et vous aidera à penser notamment à ...regrouper vos papiers personnels, préparer une trousse de secours spéciale pour cette occasion...

Si un évènement survient...voici les principaux gestes à faire et ne pas faire (la liste n'est pas exhaustive!).

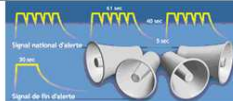
QUE FAIRE AU MOMENT DE L'ALERTE ?

Mettez-vous à l'abri selon les modalités prévues :

- Par les autorités (Arrêté affichage du risque) et
- Par votre Plan familial de mise en sûreté (PFMS)

Selon le cas, **confinez-vous** :

- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés)
- Suivez les consignes données par la radio
- ETC.



QUE FAIRE PENDANT LA CRISE ?



- Informez-vous : écoutez la radio : les premières consignes seront données par les radios conventionnés notamment Radio-France.
- Informez le groupe dont vous êtes responsable.
- Respectez les consignes en particulier : maitrisez votre comportement et celui des autres, aidez les personnes âgées et handicapées, ne téléphonez pas, ne fumez pas.

QUE FAIRE APRÈS LA CRISE ?

- Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.
- Apportez une première aide à vos voisins :
- Pensez aux personnes âgées et handicapées.
- Mettez-vous à la disposition des secours
- Ne consommez pas l'eau et la nourriture sans autorisation des services sanitaires

APRÈS LA CRISE : L'ÉVALUATION ...

- vos dégâts,
- les points dangereux (éloignez-vous en).
- Entamez vos démarches d'indemnisation
- Remettez en état votre habitation



Demandez la fiche des bons réflexes à avoir en cas d'inondation au SMMAR :

04.68.11.63.02

N'oubliez pas que garder une mémoire des risques et en transmettant ses connaissances et expériences, c'est se préparer et se protéger pour demain ...

